

N° 2020.11.08.189

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la ville de CARBON-BLANC,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-27, L2212-2 alinéa 5 ;

Vu l'allocution de Monsieur le Président, Emmanuel MACRON, en date du 16 mars 2020, donnant les directives à tenir dans le cadre du COVID-19 ;

Considérant le décret n°2020-260 en date du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

Considérant l'arrêté ministériel du 19 mars 2020 complétant l'arrêté ministériel du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020 ;

Considérant le décret n° 2020-279 du 19 mars 2019 modifiant le décret n° 2020-260 cité ci-dessus ;

Considérant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Considérant que dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, il y a lieu d'ouvrir exceptionnellement la salle Polyvalente du Château Brignon, 7 rue San Martin de Valdeiglesias à Carbon-Blanc, pour le don du sang, le 14 décembre 2020 de 14 heures 15 à 20 heures 30 ;

Considérant le besoin de reconstituer ces stocks ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er} : Le 14 décembre 2020 de 14 heures 15 à 20 heures 30, la salle Polyvalente du Château Brignon, 7 rue San Martin de Valdeiglesias à Carbon-Blanc, sera ouverte exceptionnellement pour le don du sang.

ARTICLE 2 : Les mesures sanitaires nécessaires pour faire face à l'épidémie du Covid-19 devront être mises en place par les responsables du don du sang conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Madame la Directrice Générale des Services de Carbon-Blanc
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Carbon-Blanc

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 11 août 2020

Le Maire Adjoint,
Par Délégation,



Jean-Luc LANCELEVÉE.